Forest Time | contact@foret-investissement.com | +33 4 73 69 74 57

La Chasse au Piège

La vente de bois pour la pratique du piégeage s'adressera à des amateurs d'une chasse bien particulière connue en France. En effet, la chasse au piège est très règlementée.

La chasse au piège demande du matériel homologué, exige que ces pièges soient visités tous les matins et placés à une certaine distance des habitations. Focus sur cette technique de chasse.

UNE RÉGLEMENTATION STRICTE

Toute personne qui utilise des pièges doit être agréée à cet effet par le préfet du département où elle est domiciliée. Cet agrément fait l'objet d'une attestation numérotée et elle est valable pour l'ensemble du territoire national.

Le chasseur doit tenir un relevé de ses prises sur un registre. Il doit envoyer avant le 30 septembre, le bilan de ses prises pour la campagne de destruction qui s'achève le 30 juin de chaque année. La vente de bois pour la pratique du piégeage sera possible sur l'ensemble du territoire national. Tout dépendra du choix de l'animal à piéger qui peut résider dans des zones de plaine, de moyenne montagne mais également de montagne.

> ***En effet, la chasse au piège n'est possible que sur certains mammifères…***

En effet, la chasse au piège n'est possible que sur certains mammifères : belette, chien viverrin, fouine, lapin de garenne, martre, putois, ragondin, rat musqué, raton laveur, renard, vison d'Amérique ainsi que sur certain types d'oiseaux : corbeau freux, corneille noire, étourneau sansonnet, geai des chênes, pie bavarde, pigeon ramier, qui ont été répertoriés comme nuisibles.

La vente de bois pour la pratique du piégeage se pratiquera davantage dans l'est de la France si l'on veut piéger le chien viverrin (arrivé d'Europe de l'Est), en Aquitaine et en région Centre dans des secteurs à étangs pour pratiquer la chasse au piège sur le ragondin, le raton laveur, le rat musqué.

La belette, la fouine, le lapin de garenne ou bien encore le renard se situeront dans les secteurs de moyenne montagne.

La chasse au piège pour les pigeons ramiers ou bien encore le geai des chênes se pratiquera quant à elle dans les zones de plaine de la région Centre jusqu'à l'Atlantique.

La vente de bois pour la pratique de cette technique de chasse touche avant tout un public de chasseurs car les animaux figurant sur la liste des espèces « nuisibles » peuvent être chassés, ils sont considérés comme du gibier.

> ***La chasse au piège nécessite d'être le propriétaire de la parcelle sur laquelle se pratique cette chasse ou bien d'avoir reçu une délégation écrite de ce dernier.***

Le droit de destruction d'un nuisible est donc lié au droit de propriété. Argument de taille pour la vente de bois pour la pratique de cette technique de chasse.

La chasse au piège participe à la régulation d'espèces nuisibles qui mettent en danger les populations de gibiers. Ainsi, la vente de bois pour la pratique de cette technique de chasse participe d'une certaine manière à l'entretien et à la protection de l'environnement.

L'avis économique

La pratique de cette chasse peu courante pourra être mise en œuvre dans toutes les forêts de France. L'investissement sera possible à partir de 2 500€/ha. Une forêt pour une chasse, c'est possible avec Forêt Investissement !

Acheter, vendre ou estimer une forêt est une affaire de spécialiste. Forêt Investissement est une agence experte en transactions forestières.